

# Fragilisés par la crise, les agriculteurs réclament leur part du plan de relance

05/06/2020 | Terre-net Média

**Fragilisés par la crise du Covid-19, les agriculteurs réclament un plan de relance pour se relever et investir pour garantir la souveraineté alimentaire, des revendications soutenues par un rapport du Sénat qui doit être publié vendredi.**



Un rapport du Sénat demande une enveloppe « d'au moins un milliard d'euros » pour la survie des exploitations agricoles. (©Pixabay)

« La chaîne alimentaire a tenu bon, mais les coopératives ont souffert pendant cette crise », a déclaré jeudi [Dominique Chargé](#), président de la Coopération agricole, qui rassemble trois agriculteurs français sur quatre.

« Il faudra un volet agricole au moment du **grand plan d'investissement du gouvernement** » prévu pour la rentrée, avait déjà déclaré début mai la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert.

Lire aussi : [Les propositions de la FNSEA pour davantage de souveraineté alimentaire](#)

« Nos voisins et concurrents ont déjà ou sont en train de mettre en œuvre une relance dédiée à leur secteur agricole. La France ne l'a pas encore envisagé. C'est une erreur stratégique majeure », écrivent les auteurs d'un rapport de la commission des affaires économiques du Sénat, que l'AFP a pu consulter.

« Nous sommes passés au fil des semaines d'une crise sanitaire qui a nécessité une urgence absolue pour assurer la continuité de la chaîne alimentaire, à une crise économique qui s'est logée aujourd'hui dans les entreprises et qui a des conséquences sur les marchés de matières premières, l'activité agricole et la rémunération » des producteurs, a alerté Dominique Chargé.

Les coopératives « ont subi une perte moyenne de 28 % de chiffre d'affaires sur la période de mars à mai avec des écarts importants », selon une enquête auprès des adhérents de la Coopération agricole.

Si les ventes en grande distribution sont restées stables, la fermeture de la restauration hors domicile et les freins à l'exportation engendrés par la pandémie de Covid-19 ont gravement touché les boissons alcoolisées, mais aussi les viandes bovines et ovines, la volaille et les produits laitiers, entre autres.

« L'agriculture et l'agroalimentaire auront besoin d'un **plan de relance** pour s'inscrire dans la durée avec les objectifs de restauration de souveraineté alimentaire et de réponse aux attentes sociétales », a appuyé Dominique Chargé.

## Un milliard d'euros, selon les sénateurs

Il a présenté un plan comportant une trentaine de mesures, parmi lesquelles **un renforcement des fonds propres des coopératives** « pour faire face aux difficultés qu'a engendrées la crise et faire face à l'importance des investissements qu'elles ont à conduire », notamment dans la transition agro-écologique.

Pour ce volet, Dominique Chargé a évoqué la création d'un « fonds de transition agro-écologique, abondé par des crédits publics et des opérateurs économiques qui permettraient de financer les filières agricoles qui investissent dans ces conversions écologiques et l'évolution des modèles de production ».

L'un des grands axes de ce plan est la promotion du « produit en France » en faisant en sorte « que la grande distribution soit plus active dans la mise en avant » des produits français.

Il s'agit aussi d'une recommandation du rapport du Sénat. Il préconise également, comme les coopératives, de ne pas oublier le commerce international, car « le revenu des agriculteurs est composé à 25 % par les exports », a rappelé Laurent Duplomb, sénateur LR de la Haute-Loire et l'un des auteurs de ce rapport.

Mais avant de partir à la reconquête des marchés étrangers, nombre d'entreprises doivent panser leurs plaies et penser à leur survie. D'où la nécessité de débloquer une enveloppe « d'au moins un milliard d'euros », selon le rapport du Sénat.

Plusieurs catégories d'aides ont été imaginées par les auteurs du rapport, visant notamment à compenser les pertes subies pendant le confinement : comme cela a été fait aux Pays-Bas, les sénateurs proposent une « aide à la perte de production ou de chiffre d'affaires » : « si votre chiffre d'affaires a baissé de plus de 30 %, on compense la moitié de la perte », a indiqué Laurent Duplomb qui évalue cette mesure « entre 400 et 500 millions d'euros ».

Autre objectif de ce plan de relance, aider les agriculteurs à investir à l'aide d'un mécanisme de suramortissement ou de crédit d'impôt, par exemple pour réduire leurs expositions aux risques climatiques ou sanitaires, ou réduire le recours aux produits phytosanitaires.

Les Chambres d'agriculture, elles, suggèrent notamment de « mettre en place un vaste plan de modernisation des structures agricoles, par le biais d'investissements massifs » ou encore de modifier les règles des appels d'offre publics pour qu'il soit possible de favoriser l'approvisionnement local.

« La pénurie alimentaire a été évacuée et nous avons fait face (...). Nous ne devons pas pour ces deux motifs être évacués de ce plan de relance », a conclu Dominique Chargé.

Lire aussi : [L'après-Covid-19 agricole sera-t-il si différent du monde d'avant ?](#)